



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

JÉROME DE PRAGUE

AU

CONCILE DE CONSTANCE.

On trouve à la même adresse :

**LETRE D'UN PROTESTANT ÉCRITE A UNE DAME DE PARIS POUR
l'instruire de ce qui luy étoit arrivé quand il fut pris, lors de la
persécution en France des papistes contre les réformez (après
la révocation de l'édit de Nantes). Publiée d'après un manuscrit
du temps.**

JÉRÔME DE PRAGUE

AU CONCILE DE CONSTANCE,

OU

LETTRE

DE POGGIO BRACCIOLINI,

SECRÉTAIRE APOSTOLIQUE,

A SON AMI LEONARDO D'AREZZO,

RÉDACTEUR DES LETTRES PONTIFICALES;

SUIVIE

D'UN PRÉCIS

DE LA RIVALITÉ DES PAPES D'AVIGNON ET DE ROME,

OU

DU SCHISME D'OCCIDENT

Au XIV^e et au XV^e siècle.

TIRÉS DE LA VIE DE POGGIO, DU REV. W. SHEPHERD.



PARIS,

J. - J. RISLER, LIBRAIRE - ÉDITEUR,

RUE BASSE-DU-REMPART, 62,

Boulevard de la Magdeleine,

CI-DEVANT RUE DE L'ORATOIRE-DU-LOUVRE.

1837.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
5 EAST ASSENDALE AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607

1975

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
5 EAST ASSENDALE AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607

1975

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
5 EAST ASSENDALE AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607

1975

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
5 EAST ASSENDALE AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607

1975

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
5 EAST ASSENDALE AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607

1975

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
5 EAST ASSENDALE AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607

1975

THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
5 EAST ASSENDALE AVENUE
CHICAGO, ILL. 60607

1975

Les hommes dont les regards percent le voile étendu sur les actions des grands par des mains officieuses, ne font pas toujours à la puissance le sacrifice de leur raison : divers passages des œuvres de Poggio prouvent qu'il ne fermait pas les yeux sur les abus de la cour de Rome, et la liberté avec laquelle il censura les vices des ecclésiastiques de son temps, lui attira plus d'une fois de sévères réprimandes. Qu'une vive indignation contre la conduite honteuse de certains moines prédicateurs ait troublé sa confiance dans la foi romaine, c'est ce que l'on ne peut guère examiner aujourd'hui; mais il est certain qu'il regardait une réforme dans les mœurs ecclésiastiques du xv^e siècle comme étant indispensable pour la gloire de l'Église, et s'il n'imita pas Jean Huss et Jérôme de Prague dans leurs publiques attaques contre le clergé et les princes du sacerdoce romain, il fut loin de ressembler à ces fourbes qui se moquent du vice et qui le censurent en secret, tandis qu'ils encouragent ouvertement les persécutions contre des hommes courageux qui le combattent à visage découvert. Le vif intérêt qu'il met dans le tableau du jugement et de l'exécution de Jérôme de Prague, montre un homme que ses relations journalières avec des furieux n'avaient pas perverti.

Il y a, dit Lenfant, parmi les lettres de Poggio, des traits remarquables, soit par rapport à l'histoire, soit par rapport aux sentiments. Celle qu'il écrivit de Constance à Leonardo d'A-

rezzo tient de l'un et de l'autre : non-seulement sa relation est conforme aux actes et à l'histoire, mais on y voit des sentiments de modération, et même des mouvements d'admiration et d'affection, qu'on n'attendrait pas du secrétaire d'un pape. On peut regarder cette lettre comme l'oraison funèbre de Jérôme de Prague et comme un éloge d'autant moins suspect qu'il part d'une main d'ailleurs très catholique.

LETTRE

DE

POGGIO BRACCIOLINI

À LEONARDO D'AREZZO :

[Constance, juin 1416.]

«.... Peu de temps après mon retour de Bade à Constance ¹, l'affaire de Jérôme de Prague, accusé d'hérésie, fut publiquement débattue ². L'objet de cette lettre est de vous apprendre toutes les particularités de ce procès qui doit vivement intéresser, soit par l'importance du sujet, soit par les lumières et l'éloquence de l'accusé. J'avouerai que je n'entendis jamais personne qui, en plaidant une cause, surtout une cause d'où sa vie dépendait, approchât davantage des modèles de l'ancienne éloquence que nous admirons tant. On ne pouvait voir sans étonnement avec quel choix d'expressions, avec quelle force de raisonnement et avec quelle fermeté, il répli-

¹ Au printemps de 1416, Poggio profita de la liberté que lui laissait la cessation de ses fonctions auprès du pape Jean XXIII, que le concile de Constance venait de déposer, pour faire une courte excursion à Bade, lieu célèbre au xv^e siècle, comme aujourd'hui, par la vertu de ses eaux minérales.

² Le 23 mai 1416.

qua à ses adversaires; sa p^{er}raison a fait une telle impression qu'on ne peut comprendre comment un si grand génie se soit laissé égarer par l'hérésie, si toutefois ce que l'on en dit est vrai. Au reste, dans une affaire de si haute importance, je n'ose prendre personnellement une décision; je m'en rapporte à l'opinion de ceux qui sont plus instruits que moi.

« Ne présumez pas cependant que je veuille entrer ici dans tous les détails de ce procès; je choisirai seulement, parmi les circonstances les plus intéressantes et les plus remarquables, celles qui vous feront le mieux connaître le talent de l'accusé.

« Plusieurs charges étaient portées contre Jérôme, elles tendaient à prouver qu'il était coupable d'hérésie : le concile jugea les preuves suffisantes; il procéda à une information ultérieure, et ordonna que Jérôme répondît publiquement à ces différents chefs d'accusation. Il fut en conséquence traduit devant le concile. Mais quand on le somma de répondre successivement aux différents griefs portés contre lui, il résista pendant longtemps, alléguant qu'il devait lui être permis de parler sur sa défense en général, avant de répondre aux imputations calomnieuses de ses ennemis. Cette permission lui ayant été refusée, tout-à-coup Jérôme se leva au milieu de l'assemblée et s'écria : « Quelle injustice ! Quoi ! pendant l'espace de trois cent quarante jours, j'ai languï, chargé de

« fers, dans des prisons infectes, privé de tout
 « secours ; pendant mes longues souffrances,
 « vous avez écouté paisiblement mes ennemis
 « et mes calomniateurs, et maintenant vous
 « ne voulez pas m'accorder une heure pour ma
 « défense ! Ils ont eu le temps de vous persuader
 « que je suis un hérétique, un ennemi de la
 « vraie croyance, un persécuteur de l'Église ; et,
 « quand j'ai besoin de me défendre, on m'en ôte
 « la faculté. Vous avez préjugé ma cause, et
 « votre pensée m'a déjà condamné avant que
 « vous ayez pu connaître mes principes. Vous
 « n'êtes pas des dieux, ajouta-t-il, mais des
 « hommes ; non pas des immortels, mais des
 « créatures périssables et sujettes comme les au-
 « tres à l'erreur et à l'imperfection ; on vous a
 « enseigné à croire que votre assemblée est la
 « lumière du monde, et renferme les hommes
 « les plus sages de la terre ; elle ne doit donc
 « faire aucune action précipitée, téméraire ou
 « injuste. Je ne suis sans doute qu'un simple in-
 « dividu de peu d'importance, et quoique je pa-
 « raisse ne parler ici que pour défendre ma vie,
 « ce n'est pas la crainte de la mort qui m'anime
 « (je suis prêt à subir cette loi commune à tous
 « les hommes), mais c'est le désir sincère
 « qu'une assemblée aussi auguste ne porte pas
 « atteinte à sa dignité par une injustice. Le mal
 « que je souffrirais est d'une considération bien
 « légère, si l'on examine les conséquences qui
 « peuvent en résulter. » Pendant qu'il parlait

vec tant d'éloquence et d'énergie, sa voix fut ouverte par le tumulte et des murmures qui clatèrent dans l'auditoire.

« Cependant le concile décréta que Jérôme répondrait d'abord aux charges déposées contre lui, et qu'ensuite il pourrait s'étendre librement sur sa défense. On lut donc en chaire les chefs d'accusation. Dès que les témoins les eurent attestés par serment, on lui demanda quelles observations il avait à faire contre ces charges. On ne saurait imaginer quelle sagacité et quelle justesse il mit dans ses réponses; il n'avança rien qui ne fût conforme aux principes de la morale la plus pure; et si l'on suppose que ses sentiments répondaient à ses discours, loin de mériter des supplices, il n'eût pas même encouru la plus légère censure. Il déclara que tous les chefs d'accusation n'étaient qu'un tissu de calomnies inventées par ses ennemis pour le perdre. Entre autres charges portées contre lui, quand on lui eut donné connaissance de celle qui l'accusait d'être un détracteur du siège apostolique et du pape lui-même, l'ennemi des cardinaux, des prélats, et l'adversaire de tout le clergé, il se leva tout-à-coup, et étendant les bras il s'écria d'un ton pathétique : « Pères, à qui
 « pourrai-je recourir dans ma détresse? quel sera
 « mon défenseur? à qui en appellerai-je de mon
 « innocence? est-ce à vous? mais déjà mes per-
 « sécuteurs vous ont prévenus contre moi, lors-
 « qu'ils ont prétendu que je faisais la guerre à

« mes juges ; les perfides ont cherché à vous rem-
 « plir de terreur , en me représentant comme
 « votre ennemi commun ; ils ont prévu que je
 « pourrais triompher des accusations d'erreur ,
 « et ils ont créé des imputations qui doivent me
 « rendre odieux , afin que vous saisissiez quelque
 « prétexte plausible pour me perdre. Si donc
 « vous voulez ajouter foi à leurs calomnies, il ne
 « me reste aucun espoir de leur échapper. »

« Son éloquence pressante et ses plaintes amères
 firent la plus vive impression sur l'auditoire ;
 mais il forçait quelquefois à rire par le ridicule
 dont il couvrait ses ennemis. On l'interrogea
 sur ce qu'il pensait du pain dans l'eucharistie ?
 il répondit qu'il était pain par sa nature, mais
 qu'au moment de la consécration, et depuis, il
 était le véritable corps de J.-C. ; sentiment qui
 est parfaitement orthodoxe. — « Mais on assure,
 dit un membre du concile, que vous avez sou-
 tenu qu'après la consécration le pain existe en-
 core? » — « Oui, assurément, répartit Jérôme,
 « chez les boulangers. » Un frère pécheur l'in-
 juriait avec amertume, il se contenta de lui dire :
 « Tais-toi, hypocrite » ; il répondit à un autre,
 qui jurait par sa conscience, « que c'était un
 moyen de mentir avec sécurité ». Il appelait chien
 ou âne ceux qui étaient les plus acharnés contre
 lui. Cependant, la gravité et la multitude des
 charges ayant empêché de juger cette grande
 cause en une seule séance, le concile en remit
 la décision à un autre jour.

« Ce jour là¹ on fit d'abord lecture des preuves de tous les chefs d'accusation, qui furent confirmées par un plus grand nombre de témoins qu'au paravant. Alors Jérôme se leva et dit : « Puis-que vous avez prêté une oreille attentive aux imputations de mes adversaires, je dois espérer que vous aurez la patience de m'écouter. » Malgré l'opposition violente de quelques membres, le concile lui permit de se défendre. Il commença son discours par prier le Très-Haut d'éclairer son esprit et de lui suggérer ce qui pouvait être le plus avantageux au salut de son âme. Après cet exorde religieux, il continua ainsi : « Je sais combien la calomnie a conduit de victimes innocentes à l'échafaud » ; il cita alors pour le prouver les différents traits de l'histoire : il commença par Socrate qui fut injustement condamné par ses concitoyens, et qui aima mieux braver les mauvais traitements et la mort, qu'il pouvait éviter, que de faire une rétractation contre sa conscience. Il rappela ensuite la captivité de Platon ; les tourments qu'on fit souffrir à Zénon, à Anaxagoras ; les injustes condamnations de plusieurs anciens célèbres ; le bannissement de Rutilius ; le supplice de Boèce, et d'autres fins tragiques rapportées par cet écrivain. Il passa de là à l'histoire des Juifs : il représenta que les Hébreux calomnièrent Moïse lui-même, leur libérateur et leur législateur ;

¹ Le 26 mai.

qu'ils l'accusèrent souvent de tromper et de mépriser le peuple ; il cita l'exemple de Joseph vendu par la jalousie de ses frères , et victime ensuite d'une fausse accusation d'incontinence ; il fit observer qu'Isaïe , Daniel et la plupart des prophètes furent calomniés et persécutés comme des blasphémateurs et des chefs de sédition. Il rapporta aussi le jugement de Suzanne et de plusieurs autres vertueux personnages de l'Ancien Testament , qui , malgré la pureté de leur vie , subirent la mort par une condamnation injuste. « Tout le monde sait , dit-il , que « saint Jean-Baptiste et notre Sauveur ont été « injustement condamnés à perdre la vie par des « juges iniques , et sur le rapport de faux té- « moins. » Il montra saint Etienne , immolé par des prêtres , et rappela que tous les apôtres périrent comme des séditeux , des agitateurs du peuple , des détracteurs de la Divinité , et des hommes pervers. « Une condamnation injuste , « ajouta-t-il , prononcée par un prêtre contre « un autre prêtre , serait déjà un grand scan- « dale ; ce scandale serait monstrueux , si une « pareille condamnation était portée par un col- « lège de prêtres ; mais que serait-ce , si un prêtre « innocent était condamné par un concile ? c'est « cependant le cas où je me trouve par rapport à « mes juges. » Il s'exprima avec tant de force dans cet endroit , qu'il produisit la plus vive sensation sur ses auditeurs. Comme la justice d'une cause ne dépend que de la validité des

preuves qui l'appuient, il développa toutes les raisons qui tendaient à prouver qu'il ne fallait ajouter aucune foi aux témoignages de ceux qui avaient déposé contre lui; il fit voir qu'ils avaient été suscités par l'envie et la haine de ses ennemis, et il montra si clairement la véritable source de cette haine, qu'il convainquit presque l'assemblée de la légitimité de ses récusations; elles parurent, en effet, si bien fondées que l'on eût fait peu de cas de ces dépositions, s'il n'eût pas été question d'hérésie; il ajouta qu'il était volontairement venu à Constance pour défendre sa réputation attaquée, et rendre compte de sa conduite et de ses travaux, en faisant voir qu'il ne s'était jamais écarté de ce que lui prescrivait ses devoirs, les lois et les principes de la saine morale. Il rappela que les saints personnages des premiers temps du christianisme discutaient leurs différences d'opinion en matière de foi, non dans le dessein de condamner réciproquement leur croyance, mais pour éclaircir la vérité; que saint Augustin et saint Jérôme avaient ainsi différé d'opinion, et qu'ils avaient même soutenu des avis contraires sur plusieurs points, sans pour cela s'accuser d'hérésie.

« Tous les spectateurs espéraient, ou qu'il se libérerait en rétractant les erreurs qu'on lui imputait, ou qu'il en demanderait pardon. Mais il soutint fortement qu'il n'avait pas erré, et qu'il n'avait aucune rétractation à faire; il fit ensuite l'éloge de Jean Huss, soutint qu'il était un

homme vertueux , un saint homme , qu'on avait injustement condamné aux flammes ; déclara qu'il était prêt à souffrir le même supplice , et annonça à ses ennemis qu'il les attendait un jour devant Dieu , que l'on ne peut tromper , pour rendre compte de leurs atroces calomnies ¹ !

¹ Jean Huss s'était rendu à Constance dans le dessein d'y soutenir l'orthodoxie de sa doctrine ; il annonçait qu'il était prêt à abjurer les erreurs dont il serait convaincu ; mais pour éviter le péril auquel il s'exposait , en venant défendre lui-même sa cause au milieu de ses ennemis , il avait pris la précaution d'obtenir de l'empereur Sigismond un sauf-conduit qui ordonnait formellement à tous les princes ecclésiastiques ou séculiers d'Allemagne , de le laisser voyager , séjourner , s'arrêter , et revenir librement et en sûreté. Mais l'infortuné reconnut bientôt que le sauf-conduit de l'empereur était insuffisant pour protéger un homme réputé hérétique. En effet , à peine était-il depuis quelques jours à Constance , qu'il y fut arrêté et emprisonné dans le monastère des dominicains. Tandis qu'il y gémissait sous le double poids des souffrances d'une maladie grave et de ses inquiétudes , ses ennemis poussaient avec ardeur les préparatifs de son jugement. En vain les amis et les partisans de Jean Huss protestèrent-ils contre cet emprisonnement qui était une violation manifeste du droit des gens ; en vain obtinrent-ils de Sigismond l'ordre exprès de relaxer leur maître , ce commandement ne fut point respecté , et lorsque l'empereur arriva à Constance , le pape Jean XXIII lui alléguâ différents prétextes pour se disculper , et pour l'engager à livrer à un tribunal ecclésiastique le trop confiant réformateur.

Jean Huss fut conduit , enchaîné et escorté d'une garde armée , devant un tribunal où ses ennemis ne rougirent pas de s'asseoir en qualité de juges. Là , on le somma de répondre à une longue série de propositions dont la plupart se rapportaient

« Pendant que Jérôme faisait ces dernières déclarations, toute l'assemblée était pénétrée d'une profonde tristesse; on désirait ardemment qu'un homme aussi extraordinaire par ses talents reconnût ses erreurs et fût sauvé; mais il persista dans ses sentiments, et semblait vouloir courir à la mort. Il prétendit, en faisant l'éloge de Jean Huss, qu'il n'avait rien publié de contraire à la constitution de la sainte Église; qu'il avait seulement attaqué les vices du clergé, le faste et l'orgueil des prélats; que les biens ecclésiastiques avaient été d'abord destinés à soulager les pauvres, à donner l'hospitalité; qu'on employa ensuite le surplus à construire des églises; que déjà des hommes recommandables par leurs vertus avaient hautement blâmé qu'on les dissipât en

aux points les plus obscurs et les plus subtils du dogme; il en rejeta plusieurs comme ne faisant point partie de sa doctrine, soutint l'orthodoxie de quelques autres qu'on taxait d'erreurs de foi, et protesta de nouveau de son empressement à rétracter toute doctrine dont on lui démontrerait la fausseté. Ses juges ayant essayé en vain de le convaincre par leurs arguments, eurent recours à la force de l'autorité. Ils le déclarèrent coupable d'hérésie, et le mirent ainsi dans la nécessité de se rétracter par la crainte de la mort. Mais la constance de Jean Huss fut inébranlable, il refusa fermement de racheter sa vie aux dépens de sa conscience et de son honneur. Après de vains efforts pour l'engager à rentrer dans l'Église par une soumission qu'il était encore temps de faire, le concile le dépouilla de sa dignité de prêtre, prononça contre lui la terrible sentence qui le déclarait hérétique obstiné, et le livra au bras séculier, le 6 juillet 1415. L'infortuné Jean Huss fut conduit au bûcher fatal, et souffrit la mort avec une intrépidité et une fermeté d'âme étonnantes.

débauches, en repas somptueux, en habits magnifiques, en chevaux, en chiens de chasse, ou qu'ils servissent à d'autres excès scandaleux et réprouvés par la religion de Jésus-Christ.

« Rien ne prouve mieux le rare talent de Jérôme, que sa présence d'esprit au milieu des clameurs qui l'interrompaient sans cesse. Quoique plusieurs auditeurs relevassent ses expressions d'une manière outrageante, il leur répondait à tous, et il les forçait constamment au silence. Quand les vociférations l'excédaient, il cessait de parler; quelquefois il faisait taire ceux qui l'interrompait et reprenait ensuite le fil de son discours. D'autres fois, avec un ton plus doux, il les priait de le laisser parler, en leur représentant que c'était pour la dernière fois qu'ils l'entendaient. Les clameurs de ses ennemis ne l'intimidèrent jamais, il leur opposa toujours un calme et une fermeté inébranlables. On peut considérer comme une preuve étonnante de sa prodigieuse mémoire, qu'après avoir été enfermé pendant trois cent quarante jours dans un sombre cachot, tourmenté sans cesse par les peines de l'esprit, il ait pu citer tant d'autorités pour sa justification, et appuyer ses opinions par tant de passages des Pères de l'Église, qu'on eût été porté à croire que l'étude paisible de la saine philosophie avait été l'unique occupation de sa captivité; sa voix était sonore, claire et douce, son action parfaitement noble et très propre à exprimer l'indignation, ou à produire une compassion qu'il ne réclamait

ni ne désirait pourtant pas; il demeura debout avec calme et intrépidité : non-seulement il méprisait hautement la mort, mais tel qu'un autre Caton, il l'invoquait même. C'est un homme digne de l'immortalité. Je ne le loue pas d'avoir enseigné des opinions contraires aux doctrines de l'Église, mais j'admire son érudition, ses vastes connaissances, sa facile éloquence et son habileté dans la réplique. Ensuite la terreur me saisit quand je considère que la nature l'a comblé de tant de dons si rares seulement pour sa perte !

« Comme on lui avait donné deux jours pour se repentir, plusieurs doctes personnages, et notamment le cardinal de Florence, se rendirent auprès de lui dans l'intention de changer ses sentiments et de le faire rentrer dans le sein de l'Église; mais ayant obstinément persisté dans ses erreurs, il a été condamné comme hérétique par le concile et livré aux flammes.

« Jamais stoïque n'a aussi courageusement bravé la mort; quand il arriva au lieu de l'exécution, il se déponilla lui-même de ses habits, et s'agenouilla devant le poteau auquel il fut attaché avec une chaîne et des cordes mouillées. Lorsqu'on eut mis le feu, il entonna d'une voix sonore un hymne que la flamme et la fumée purent à peine interrompre. Je n'omettrai pas ici une circonstance bien propre à montrer son âme intrépide; le bourreau portait le feu

derrière lui, afin de lui en dérober la vue; Jérôme s'en aperçut et lui dit : « Viens de ce côté, et al-lume devant moi; si j'avais craint le feu je ne serais pas ici. »

« Ainsi a péri un homme digne d'admiration à tous égards, si l'on excepte ses erreurs en matière de foi; j'ai assisté à son supplice, et j'ai recueilli toutes les particularités de son procès; s'il fut hérétique, s'il persista dans des opinions erronées, il n'en mourut pas moins en sage.

« J'ai employé mes loisirs à vous raconter au long cette histoire, parcequ'elle est d'un intérêt qui surpasse tous les traits héroïques qui nous ont été transmis par les anciens : car Mutius lui-même ne vit pas brûler sa main avec plus de constance que celui-ci tout son corps, et Socrate ne fut pas plus impassible en buvant la ciguë que Jérôme de Prague sur le bûcher. »

La compassion de Poggio pour un malheureux regardé alors avec horreur par les zélés catho-
liques, alarma Leonardo¹. Il craignit, sans doute,

¹ Le jugement rendu par le concile, contre Jérôme, était terminé par la déclaration suivante : « Propter quæ eadem « sanctus synodus eumdem Hyeronymum palmitem putridum « et aridum, in vite non manentem, foras mittendum decernit; « ipsumque hæreticum et in hæresim relapsum, excommuni- « catum, anathematizatum pronunciat et declarat atque dam- « nat. »

que l'on n'attribuât à un secret penchant pour les opinions condamnées, cette admiration des talents de Jérôme, et il en réprimanda son ami dans les termes suivants :

« J'ai reçu avant-hier, par Barbaro, votre lettre sur le jugement de Jérôme de Prague; j'en admire l'élégance, mais vous me paraissez donner un témoignage beaucoup plus favorable aux talents et au caractère de cet hérétique que je ne l'aurais voulu; vous prenez soin, il est vrai, d'y joindre fréquemment des restrictions convenables, mais enfin vous montrez une trop grande affection pour sa cause, et je dois vous engager à vous exprimer, à l'avenir, avec plus de circonspection sur de semblables matières¹. »

¹ Leon. Aret. Epist., l. iv, ep. 10.

DE LA
RIVALITÉ DES PAPES

D'AVIGNON ET DE ROME,

ou

DU SCHISME D'OCCIDENT

AU XIV^e ET AU XV^e SIÈCLE.

A l'époque où Poggio fut admis dans la chancellerie romaine, l'Italie était déchirée par des guerres et par des factions. Le royaume de Naples souffrait toutes les horreurs de l'anarchie par les prétentions opposées de différents princes qui s'en disputaient le trône. La plupart des villes de la Lombardie étaient tantôt la proie d'une foule de petits tyrans, et tantôt, en les renversant, devenaient des théâtres de discordes et de guerres sanglantes; le souverain de Milan portait le fer et le feu depuis les côtes de Venise jusqu'aux portes de Florence. Des troupes de bandits désolaient les Etats romains par leurs incursions et par leur pillage; les villes italiennes que les papes voulaient tenir sous le joug, comme faisant partie du patrimoine de saint Pierre, profitaient de la faiblesse de la cour de Rome pour se soustraire à sa domination; en même temps l'éclat de la tiare pontificale était terni par un schisme scandaleux qui avait partagé le monde chrétien, et par suite diminué considérablement l'ascendant de la puissance papale.

Cette fameuse scission, connue dans l'histoire sous le nom de schisme d'occident, commença deux ans avant la naissance de

Poggio, c'est-à-dire en 1378, et ne cessa qu'au concile de Constance, après la déposition de Jean XXIII et l'élection de Martin V. La coïncidence de cette époque mémorable avec le temps où vécut Jérôme de Prague, nous oblige d'entrer dans plusieurs détails relativement à l'histoire particulière de ce schisme.

Grégoire XI, en reportant le siège pontifical d'Avignon (où il avait été transféré par Clément V au commencement du XIV^e siècle) dans la capitale de l'Italie, y avait fait naître une joie qui ne fut pas de longue durée; elle fut troublée par le regret qu'en eut bientôt ce pontife, et par sa mort qui arriva le 28 mars 1378.

Les Romains craignirent aussitôt que si le choix du conclave venait à tomber sur un Français, il ne transférât de nouveau la cour du saint-siège au-delà des Alpes. Ils désiraient vivement la restauration de cet éclat et de cette pompe qui environnaient autrefois le trône pontifical, et donnaient tant de lustre à leur cité; ils s'indignaient de voir les Etats du saint-siège successivement envahis par des usurpateurs, et ils en attribuaient la cause à l'absence des papes. Pendant leur résidence à Avignon, les Romains avaient vu cesser les pieux pèlerinages, cette source abondante de richesse pour la résidence du chef de l'Eglise catholique; on ne venait plus visiter Rome; les tombeaux des martyrs et les basiliques de cette ville étaient menacées d'un triste abandon. Dans la crainte de ce dernier malheur, et redoutant d'autres calamités encore plus terribles, le clergé et le peuple s'assemblèrent en tumulte, ils notifièrent aux cardinaux qui se trouvaient à Rome leur intention d'avoir à la tête de l'Eglise un pape italien. Le conclave se tint au milieu des clameurs de la multitude, et sous la garde d'une soldatesque qui lui était dévouée. Cette assemblée était composée de treize cardinaux français et de quelques cardinaux italiens. Malgré le nombre des premiers, soit que la mésintelligence régnât parmi eux; ainsi que l'assure Platina¹, soit qu'ils fussent effrayés par l'effervescence populaire, comme ils le déclarèrent ensuite, le

¹ *Vite de Pontefici*, t. I. p. 369.

choix du conclave tomba sur un Napolitain, Bartolomeo, archevêque de Bari, auquel il donna (parcequ'il n'était pas à Rome lorsqu'il fut élu) le nom d'Urbain VI. Les cardinaux français, après avoir protesté contre cette nomination, et après avoir déclaré qu'elle était un acte de faiblesse que leur avait arraché la crainte d'un peuple révolté et furieux, s'enfuirent de Rome. Cependant ils y revinrent quelque temps après et firent même leur paix avec Urbain, en confirmant son élection, et en lui rendant les hommages prescrits par l'usage. Mais cette réconciliation ne dura guère : Urbain avait un caractère fier et hautain, il était sévère et vindicatif. Les cardinaux étrangers ; révoltés par son orgueil, et craignant son ressentiment, quittèrent Rome de rechef, et se retirèrent d'abord à Agnani, ensuite à Fondi, ville située sur le territoire de Naples. Là, soutenus par la protection de la reine Jeanne, ils réitérèrent leurs protestations contre l'élection d'Urbain, formèrent un nouveau conclave, et élurent le cardinal Ginevra, qu'ils proclamèrent comme le véritable successeur de saint Pierre, et auquel ils donnèrent le nom de Clément VII. Urbain maintint son siège à Rome, et Clément se fixa à Avignon.

Telle fut l'origine du fameux schisme qui tint si longtemps tous les chrétiens dans l'incertitude et la perplexité. Deux chefs suprêmes et *infaillibles* de l'Eglise se proscrivirent et s'anathématisèrent réciproquement, et chacun d'eux lança contre son compétiteur et ses adhérents toutes les foudres spirituelles.

Dans cette lutte déplorable, les cardinaux français ne se bornèrent pas à l'usage des armes théologiques, ils levèrent un corps de troupes qui firent une incursion sur le territoire romain. Ces troupes eurent d'abord quelques succès, mais ayant rencontré l'armée d'Urbain, près de Marino, elles furent entièrement défaites.

Urbain, irrité de la conduite hostile des cardinaux français, qu'il regardait comme une révolte audacieuse, chercha à s'en venger avec éclat. Il envoya à Louis, roi de Hongrie, un ambassadeur chargé de lui offrir des secours pour punir la reine de Naples, qui, de concert avec le prince de Tarente, avait fait mourir André, son époux, frère du roi de Hongrie. Louis, qui

ne respirait depuis longtemps que vengeance accepta avec empressement les offres d'Urbain , et ordonna à Charles , prince de sa famille , de conduire à Rome l'armée qui combattait alors contre les Vénitiens , pour la joindre aux forces que le pape voulait envoyer dans le royaume de Naples. Charles , après avoir pris Arezzo , et forcé les Florentins à accepter la paix moyennant quarante mille écus d'or , vint à Rome où il se concerta avec Urbain. De là il dirigea sa marche vers Naples , et s'en rendit bientôt maître. Jeanne se retira dans Castello-Nuovo où elle se défendit pendant quelque temps , mais elle y fut faite prisonnière , et l'inexorable roi de Hongrie la fit étouffer entre deux matelas.

Après cet acte de vengeance , Urbain se rendit à Naples , et en vertu des conventions faites entre lui et le prince Hongrois , il demanda pour son neveu la principauté de Capoue. Sur le refus de Charles , l'irascible pontife eut recours aux menaces ; le Hongrois , pour toute réponse , le fit arrêter.

Urbain , dissimulant son indignation , demanda et obtint la permission de se retirer à Nocera , en apparence à cause de sa santé. Dès qu'il y fut , il se hâta d'en faire réparer les fortifications et de renforcer la garnison ; il procéda ensuite à la nomination de nouveaux cardinaux , et fit mettre en prison sept prélats du sacré collège , sous le prétexte qu'à l'instigation du roi de Hongrie et de Clément , son rival , ils avaient conspiré contre ses jours. Aigri et aveuglé de plus en plus par la colère , il somma le roi de Hongrie de comparaître devant lui pour répondre aux inculpations qui lui seraient faites. Louis méprisa ses sommations ; ce fut Charles qui parut comme représentant du roi , mais il se présenta à la tête d'une puissante armée avec laquelle il fit le siège de Nocera. Urbain , à son approche , s'échappa de la ville , et s'embarqua avec ses prisonniers sur quelques galères génoises qui avaient été préparées pour sa fuite. Ce cruel pontife , exaspéré au dernier point par cette nouvelle disgrâce , assouvit sa fureur sur les malheureux cardinaux qu'il tenait captifs ; il en fit coudre cinq dans des sacs et jeter sans pitié dans la mer.

Après la mort du roi de Hongrie et la fin tragique de Charles ,

qui , à peine monté sur le trône , fut égorgé par des assassins , qui , selon quelques historiens , avaient été payés par la veuve du dernier roi , Urbain chercha encore à s'emparer des Etats de Naples , mais son dessein n'ayant pu réussir , il revint à Rome , où il mourut le 15 octobre 1389.

Urbain eut pour successeur Boniface IX , Napolitain de la famille de Tomacelli. Il n'avait que trente ans lorsqu'il fut élu. Les désastres de l'Italie exigeaient que l'on choisît un pontife d'un âge où l'homme a toute sa force et toute son activité.

Le pape d'Avignon , Clément VII , étant mort en 1393 , les cardinaux d'en deçà les monts , persistant dans leur opposition contre le pontife d'Italie , élurent , comme légitime successeur de saint Pierre , Pierre de Luna , qui prit le nom de Benoit XIII.

L'époque du Jubilé , dont le terme avait été réduit à cinquante ans par Clément VI , ce généreux protecteur de Pétrarque , approchait ¹ ; les Romains , toujours avides de pompeux spectacles , envoyèrent une députation à Boniface IX , qui s'était éloigné de Rome dans cette conjoncture , et le prièrent de venir honorer de sa présence la métropole du monde chrétien ; mais ce pontife , en rusé politique , feignit d'hésiter de condescendre à leur désir , sous prétexte que la nomination des magistrats , récemment faite par le peuple , ne lui était pas agréable. La crainte de perdre les avantages et les divertissements que devait leur procurer cette grande solennité , engagea les imprudents Romains à lui abandonner le choix de leurs principaux magistrats , ainsi qu'à lui remettre une somme d'argent considérable.

Boniface , pour accroître cet acte de soumission , daigna faire une entrée publique à Rome , et il employa l'argent qu'il avait reçu à fortifier le môle d'Adrien , plus connu sous le nom de Château Saint-Ange , et d'autres postes qui le rendirent maître absolu de la ville. Ainsi les Romains eurent la vaine satisfaction de célébrer le Jubilé avec la plus grande pompe ; mais ce fut aux dépens des derniers vestiges de leur liberté.

¹ Le Jubilé a été institué , vers la fin du XIII^e siècle , par Boniface VIII , cet orgueilleux pontife qui prétendait traiter les rois comme les vassaux du saint-siège.

Dans ces entrefaites, les Florentins excédés par Galeazzo, duc de Milan, abandonnés de leurs alliés, exposés aux incursions de leurs voisins, eurent recours, dans leur désespoir, à l'appui du saint-siège. Le pontife romain, animé d'un vif ressentiment contre Galeazzo, qui lui avait enlevé quelques places des États de l'Église, entra dans leurs vues, et, sans hésiter, il conclut avec eux un traité par lequel il s'engageait à leur fournir un corps d'armée de cinq mille hommes, pour agir de concert avec les forces toscanes; mais dès le commencement de la campagne, les Florentins furent heureusement délivrés de leurs inquiétudes par la mort du terrible duc (le 3 septembre 1402). Immédiatement après la fin de ce prince redouté, plusieurs villes dont il s'était emparé devinrent la proie de divers petits tyrans qui, pour étendre leurs États, profitèrent de la haine qu'inspirait par ses vices Giovanni Maria, son fils et son successeur; Boniface lui-même, à la faveur de la confusion générale, fit rentrer Bologne et Pérouse sous sa domination ¹.

Boniface étant mort le 1^{er} octobre 1404, Cosme, cardinal de Sainte-Croix, fut élu pape par les cardinaux ultramontains, et prit le nom d'Innocent VII. Cosme, avant son élévation à la tiare, blâmait fréquemment l'insouciance et la timidité des pontifes italiens; il attribuait à leur faiblesse la durée du schisme qui donnait gain de cause aux ennemis de l'Église. Mais à peine eut-il dans ses mains les clefs de saint Pierre, qu'il s'aperçut, par une expérience humiliante, qu'il était beaucoup plus facile de trouver des fautes dans la conduite de ses prédécesseurs, que de guérir les maux de l'Italie, et de rendre la paix au monde chrétien. Effectivement, il se vit contraint d'employer tout son pouvoir contre l'esprit de sédition qui se propagea alors parmi les sujets du saint-siège; il eut particulièrement beaucoup de peine à étouffer les mutineries du peuple romain, qui réclamait le capitole, le château Saint-Ange et

¹ Rien n'eût manqué à la gloire de Boniface IX, dit Platina, si son excessive faiblesse pour des parents avides n'eût terni l'éclat de son règne. Ils accoururent en foule à Rome, et s'y livrèrent sans honte à

plusieurs autres forteresses dont les papes s'étaient rendus maîtres à main armée. La hauteur avec laquelle Innocent rejeta leurs demandes les remplit d'une fureur que le coupable emportement de son neveu porta au dernier degré d'exaspération. Cet homme, aussi imprudent que cruel, fit arrêter par des soldats des députés solennellement envoyés par les Romains auprès du pape, dans le moment même où ils venaient remplir une mission pacifique. Onze de ces malheureux furent immédiatement mis à mort par ses ordres; deux étaient membres du conseil des sept magistrats qui gouvernaient Rome, et les neuf autres appartenaient aux principales familles de la ville. Cette perfidie fit prendre les armes au peuple; il demanda à grands cris à venger l'assassinat de ses chefs dans le sang des serviteurs du saint-siège. Le pape, qui n'avait pas trempé dans la cruauté de son neveu, ne pouvait ni résister au courroux de la multitude, ni le conjurer; le palais pontifical était, il est vrai, soigneusement fortifié; mais il manquait des divers approvisionnements nécessaires pour soutenir un long siège; et, pour surcroît d'embarras, les troupes de Ladislas, roi de Naples, marchaient, disait-on, au secours des insurgés. Dans cette extrémité, Innocent ne vit de salut que dans une prompte fuite. Le 6 août, à deux heures après midi, il sortit du palais pontifical, et, sous l'escorte d'une garde nombreuse, il prit en toute hâte la route de Viterbe; il y arriva après deux journées

une scandaleuse et publique simonie. (*Vite de Pontefici*, t. I, p. 380.)

L'anecdote suivante, insérée dans les *Facéties* de Poggio, fournit un exemple de la partialité de ce pape envers sa famille, et donne un modèle de l'esprit et du goût qui régnaient en Italie au XV^e siècle :

« Boniface IX était de la famille de Tomacelli; on appelait vulgairement *tomacelli* un hachis de foie de porc et de graisse. Boniface IX, s'étant rendu à Pérouse la seconde année de son pontificat, fut suivi, à son entrée dans la ville, d'un nombreux cortège de parents qui avaient été à sa rencontre. Quelques curieux, qui désiraient connaître les individus de ce cortège, s'informaient de leur nom : « C'est André Tomacelli », répondait-on, « c'est Jean Tomacelli »; et, à toutes les demandes, on n'entendait que le nom de Tomacelli. Alors un facétieux s'écria : « Ce foie était donc bien gras, qui a produit tant et de si gros tomacelli. » (*Poggio Opera*, p. 431.)

d'une marche précipitée, durant laquelle l'excès de la fatigue fit périr plusieurs officiers de sa suite.

Les Romains, après le départ du pape, se rendirent aisément maîtres de la plupart des fortifications de leur ville; cependant l'approche des troupes pontificales, qui se répandirent bientôt aux alentours de Rome, éteignit promptement leur ardeur belliqueuse, et ils ne repoussèrent pas avec beaucoup d'obstination les conditions de paix que le pape leur imposa. Innocent reentra en triomphe dans sa capitale à la fin de mars 1406, et mourut le 6 décembre suivant.

Dès que cet événement fut connu en France, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, régents du royaume pendant la folie de Charles VI, se rendirent à Avignon pour engager Benoît XIII à terminer, par une généreuse abdication, le schisme funeste qui troublait l'Église. Pour adoucir leur fâcheuse proposition, ces princes lui promirent qu'on imposerait le même sacrifice au prélat que les cardinaux italiens éliraient à la place d'Innocent VII.

Il est rare qu'on accueille avec joie des conseils qui tendent à priver d'un grand pouvoir, ou à dépouiller de hautes dignités. Benoît protesta vivement de son zèle pour le bien de l'Église; mais il refusa en même temps de descendre du trône pontifical; et, dans la crainte que les régents n'appuyassent leur pieuse démarche par la force des armes, il augmenta les fortifications d'Avignon, où il resta assiégé pendant six mois. Comme ses alarmes s'accroissaient de jour en jour, il s'embarqua sur le Rhône, et descendant ce fleuve jusqu'à la Méditerranée; il s'enfuit vers l'Espagne, et trouva un refuge assuré dans la Catalogne, où il était né.

Cependant les cardinaux italiens, avant de nommer un nouveau pape, s'engagèrent par un serment formel à abdiquer le pontificat, dans le cas où l'un d'eux serait élu, si Benoît XIII, de son côté, renonçait à toutes ses prétentions.

Cet arrangement fut proposé pour éteindre la jalousie qui régnait entre les cardinaux français et les cardinaux italiens. Ces prélats voulurent être certains que leurs chefs respectifs seraient exposés au même sacrifice. Après ces préliminaires, on

procéda, le 30 novembre, à l'élection d'un souverain pontife. Le choix au conclave ultramontain tomba sur Angelo Corraro, cardinal de Saint-Marc, qui prit le nom de Grégoire XII.

Quoique ce nouveau pontife eût ratifié, après son élection, le serment qu'il avait fait comme cardinal, d'abdiquer la dignité suprême, si Benoît de son côté en faisait autant, il chercha bientôt, sous de spécieux prétextes, à éluder ses engagements.

Cependant Benoît vint à Savonne, puis à Porto-Venere, dans le dessein, disait-il, de rétablir la paix de l'Église par une conférence amicale avec Grégoire. Mais Grégoire demandait que leur rencontre eût plutôt lieu dans quelques villes de l'intérieur, où ils pourraient facilement l'un et l'autre prendre les conseils de leurs cardinaux. Benoît feignit de s'alarmer de cette proposition, prétendant qu'il compromettrait sa sûreté en s'éloignant de la mer; il demandait en conséquence que la conférence se tint dans quelque port. Grégoire rejeta ses propositions, alléguant à son tour des dangers imaginaires; en sorte que, comme le remarque plaisamment Leonardo d'Arezzo, « l'un, comme un animal aquatique, craignait la terre ferme, et l'autre, comme un animal terrestre, avait peur de l'eau. »

Les cardinaux italiens avaient accompagné Grégoire à Lucques, dans l'espérance qu'il adopterait les mesures nécessaires pour mettre fin au schisme; mais fatigués des tergiversations et des artifices des deux compétiteurs, redoutant de plus le caractère vindicatif de Grégoire, ils le quittèrent et se rendirent à Pise. Là, les cardinaux des deux obédiences se constituèrent en conseil œcuménique, déposèrent Grégoire et Benoît, et élurent à leur place Pietro Filardo, natif de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V.

Grégoire, refusant de reconnaître la validité de l'assemblée de Pise, se retira à Rimini, où il fut honorablement accueilli par Carlo Malatesta. Benoît ne se montra pas plus docile au décret qui le dépouillait de la dignité pontificale. Après avoir tenu un concile à Perpignan, il défia ses ennemis, et fit tonner sur eux ses anathèmes du haut des remparts de la forteresse de Paniscola.

Les grandes qualités d'Alexandre V faisaient espérer aux

sincères amis de la paix qu'il éteindrait promptement tous les troubles, et qu'il aurait la gloire de rendre à la chaire de saint Pierre son ancienne splendeur ; mais la mort de ce pape, qui eut lieu dans les huit premiers mois de son pontificat, dissipa ces flatteuses illusions. Balthazar Cossa, son successeur, fut soupçonné d'avoir abrégé la vie d'Alexandre par le poison ¹.

Il paraît que Balthazar aspirait, dès sa première jeunesse, aux plus hautes dignités de l'Église. Quand il eut fini ses études à Bologne, il prit le parti d'aller à Rome solliciter la fortune. Pendant qu'il était occupé à faire les préparatifs de son voyage, quelqu'un lui demanda où il allait ? « Au pontificat », répondit-il. Aussitôt après son arrivée dans la capitale du saint-siège, Boniface IX le nomma à l'emploi confidentiel de camérier privé, et peu de temps après il obtint du même pape la dignité de cardinal de Saint-Eustache. Il fut ensuite envoyé à Bologne avec le titre de légat. Dans l'exercice de cette charge, il contribua beaucoup, par ses talents politiques et militaires, à l'accroissement de l'autorité du saint-siège. On prétend que la puissance et les richesses que cette importante mission lui procura furent les ressorts qu'il fit mouvoir, peu après, pour parvenir au trône pontifical. Quoi qu'il en soit, il fut unanimement élu chef de l'Église le 19 mai 1410, et prit le nom de Jean XXIII.

Sigismond, qui, le 21 juillet 1411, était monté sur le trône

¹ Un manuscrit, renfermant les vies de plusieurs papes, que Muratori a fait imprimer dans sa magnifique collection des historiens d'Italie, contient l'éloge suivant d'Alexandre V :

« Ce pontife, qui méritait véritablement le nom d'Alexandre, aurait surpassé en libéralité tous ses prédécesseurs, s'il n'eût été gêné dans ses inclinations généreuses par la modicité de ses revenus. Sa pauvreté, après avoir été élevé au trône pontifical, était telle, qu'il disait souvent : « J'ai été riche évêque, cardinal pauvre, et pape indigent. »

Peu de temps avant sa mort, il fit venir au chevet de son lit tous les cardinaux qui se trouvaient à sa cour; et, après les avoir vivement exhortés à prendre tous les moyens nécessaires pour rétablir la paix de l'Église, il leur fit ses adieux en leur répétant ces mots du Sauveur : « Je vous donne la paix, que la paix soit toujours avec vous. »

impérial, souhaitait avec ardeur la fin du schisme ; il invita le pape à convoquer un concile général en conséquence de la résolution des cardinaux assemblés à Pise, en 1409 : ils avaient déclaré que c'était le seul moyen de rendre la paix à l'Église ; mais Jean XXIII avait hérité des préventions de ses prédécesseurs contre ces nombreux synodes, toujours si disposés à empiéter sur les prérogatives du chef de l'Église ; il aurait bien voulu éluder la demande de Sigismond , et il lui proposa, dans cette vue, de tenir à Rome le futur concile. Sur ces entrefaites, un événement imprévu le chassa de sa capitale. Ladislas , qu'il avait cherché inutilement à mettre dans ses intérêts , envahit tout-à-coup les États de l'Église, et obligea le pape de se réfugier successivement à Florence, à Bologne et à Mantoue. Jean se rendit de cette dernière ville à Lodi, pour y conférer avec Sigismond ; l'empereur l'accueillit avec de grandes démonstrations , et le reconduisit lui-même à Mantoue , à la tête d'une forte escorte. Ce fut alors que le pape , qui voyait sa personne à la discrétion de Sigismond , se laissa facilement éblouir par de brillantes promesses ; et, dans l'espoir d'obtenir de ce prince une armée assez puissante pour chasser les Napolitains des terres de l'Église , il se décida à convoquer un concile général , et désigna Constance, que l'empereur avait choisi, pour le lieu de ses sessions.

La répugnance personnelle qu'éprouvait Jean XXIII pour la tenue de ce concile était encore augmentée par les alarmes de sa famille et de ses courtisans : une espèce de pressentiment les avertissait que cette assemblée, où il se rendrait avec les honneurs de la tiare, le renverrait de Constance comme simple particulier. La mort de Ladislas, son ennemi, semblait, il est vrai, l'affranchir de la nécessité de se soumettre à la pressante réquisition de l'empereur ; mais , d'un autre côté, le monde chrétien était fatigué d'un schisme honteux qui ternissait l'éclat de l'Église , et des démêlés scandaleux de trois papes qui faisaient le plus hideux abus de la puissance spirituelle qu'ils se montraient indignes de posséder. Sigismond avait fait accélérer tous les préparatifs nécessaires pour la réunion du concile. L'Europe entière espérait les plus heureux succès des travaux des

membres les plus éminents et les plus éclairés du clergé. Jean était d'ailleurs ébranlé en songeant à l'opprobre dont il serait couvert, si par ses refus à remplir les engagements qu'il avait contractés il venait à tromper les espérances de tous les amis de la paix et de l'union. Cédant enfin à ces considérations, Jean XXIII franchit le pas fatal, et se mit en route pour Constance, où il arriva le 28 octobre 1414.

Trois objets principaux étaient soumis aux délibérations du concile :

La cessation du schisme ,
 La réforme de l'Église ,
 Et l'extirpation des hérétiques.

Le pontife romain eût volontiers concentré l'attention des pères sur ce dernier point, et il profita avec empressement de la première occasion pour agir contre les novateurs. Mais Sigismond ne prit point longtemps le change, et il engagea Jean à déposer la tiare pour mettre fin au schisme, sous la condition que ses compétiteurs feraient le même sacrifice. Le pontife contraignit avec peine l'indignation que lui causa cette injonction; et, tout en déclarant qu'il était prêt à faire ce que les représentants de la chrétienté jugeraient nécessaire pour la paix de l'Église, il opposa tous les obstacles possibles aux desseins de l'empereur. Enfin, poussé à bout par les pressantes sollicitations de ce monarque, qui l'avait en quelque sorte forcé de lire l'acte de sa résignation en plein concile, il prit le parti désespéré de s'échapper de Constance. Le duc d'Autriche lui en facilita les moyens, en donnant un grand tournoi le 20 mars, veille de la fête de saint Benoît. Tandis que la pompe magnifique des joutes chevaleresques attirait tous les regards, il s'évada aisément en sortant de la ville déguisé en *postillon*.

Le pontife fugitif se rendit d'abord à Schaffhouse, puis à Lauffenbourg; mais ne s'y croyant pas encore en sûreté, il se réfugia à Fribourg. Là, il se crut tellement à l'abri de toute poursuite qu'il eut l'orgueilleuse présomption d'adresser au concile des demandes inadmissibles; l'assemblée les rejeta avec mépris.

En même temps le duc d'Autriche fut mis au ban de l'empire ; ses Etats furent envahis ; on lui fit même entendre qu'il ne pourrait se réconcilier avec l'empereur qu'en se soumettant sans réserve , et en livrant lui-même le pape fugitif ; effrayé de sa propre position , ce prince se rendit à Constance , et , dans une assemblée solennelle du concile , il implora son pardon de Sigismond , en mettant à sa disposition le reste de ses Etats.

Les pères du concile sommèrent Jean XXIII de comparaître devant eux pour s'expliquer sur les différents chefs d'accusation portés contre lui ; sur son refus de répondre , soit en personne soit par députés , ils procédèrent par un acte mémorable de suprématie , en le déclarant d'abord suspendu de ses fonctions pontificales , puis en décrétant et en faisant proclamer sa déposition. Jean , se voyant abandonné du duc d'Autriche , et à la discrétion de l'empereur , consentit à se soumettre aux ordres du concile. Après qu'on lui eut lu sa sentence , on défendit aux officiers de sa maison d'exercer auprès de lui leurs fonctions ordinaires , puis on l'envoya prisonnier dans le chateau de Gottleben , d'où ensuite on le transféra à Heidelberg.

Les chefs d'accusation dont le concile déclara Jean atteint et convaincu portaient qu'il était livré aux vices les plus bas de la nature humaine corrompue. Cependant un reste d'égard pour le rang auguste qu'il avait occupé , et peut-être aussi sa déférence à leurs ordres , déterminèrent ses juges à ne pas aggraver la peine qu'ils lui avaient déjà infligée , et à lui ôter seulement la tiare et la liberté.

Les pères du concile avaient ainsi épuisé leur douceur dans la modération de la sentence rendue contre le pape Jean , car il paraît , par la conduite qu'ils tinrent ensuite à l'égard de Jean Huss et de Jérôme de Prague , qu'ils ne cédaient aux sentiments de compassion et d'humanité qu'envers les grands criminels , mais qu'ils s'armaient de toute leur rigueur pour sévir contre de simples erreurs ou des différences de doctrine.

Comme la chrétienté attendait avec impatience l'élection d'un nouveau souverain pontife , les cardinaux , pour satisfaire aux vœux qui leur étaient manifestés , s'assemblèrent en conclave , le 10 novembre 1417 , et après les discussions ordinaires ils réuni-

rent leurs suffrages sur Otto Colonna, qui prit le nom de Martin V immédiatement après son exaltation.

Ainsi finit le fameux schisme d'Occident par la déposition de trois papes intrus, qui se prétendaient les légitimes et infaillibles successeurs de saint Pierre. Grégoire XII mourut quelques semaines avant la nomination de Martin; Benoît XIII, il est vrai, rassuré par la hauteur des remparts de son château de Paniscola, se raidissait contre les anathèmes du concile, s'arrogeait le style et prétendait exercer les droits suprêmes de la papauté; mais ses adhérents étaient si peu nombreux, l'opinion générale des princes et des peuples se prononça si fortement pour Martin, que son orgueilleux compétiteur fut dès lors plutôt un objet de risée qu'une cause réelle de crainte et de discorde. Le règne de l'infailibilité était passé.

Cosme de Médicis, qu'un étroit et ancien attachement unissait à Balthazar Cossa, pria instamment Martin V de briser ses chaînes. Le pape, cédant à ses pressantes sollicitations, envoya à Heidelberg l'ordre précis de rendre la liberté à son prédécesseur; mais Balthazar, las d'une sévère captivité qui lui interdisait toute espèce de communication au-dehors, avait déjà traité de sa relaxation avec le comte palatin à qui sa garde était confiée, et qui le laissa sortir de prison moyennant la somme de trente mille pièces d'or. Ayant ainsi acheté sa liberté, il passa promptement les Alpes, et arriva sain et sauf en Italie. Son caractère ardent et ambitieux faisait craindre qu'il ne réclamât la tiare, et qu'il ne troublât l'Eglise par un nouveau schisme; mais au grand étonnement de tout le monde, il prit la route de la Toscane, et arriva en toute hâte à Florence, le 13 mai 1419. Là, il vint humblement baiser les pieds de Martin, le reconnut publiquement pour le seul véritable et légitime successeur de saint Pierre. Cette scène imprévue fit fondre en larmes tous ceux qui en furent les témoins; elle attendrit le cœur généreux du pontife; Martin, profondément pénétré de l'exemple frappant de la fragilité des grandeurs humaines qu'il avait sous les yeux, le reçut avec bonté et chercha à adoucir son infortune en le nommant cardinal et évêque de Toscolano. Mais Balthazar, naturellement fier et ambitieux, ne put suppor-

ter longtemps l'éclat d'un trône dont il avait été si cruellement chassé ; il mourut à Florence le 22 décembre , et fut enterré avec beaucoup de pompe dans l'église de Saint-Jean. Cosme de Médicis lui érigea un tombeau magnifique sur lequel on grava cette laconique épithaphe : « BALTHEASARES COSSAE, JOHANNIS XXIII, QUONDAM PAPE, CORPUS HOC TUMULO CONDITUM. »

FIN.

